

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

M. Frédéric SÉD

ARRÊTÉ autorisant le déversement des eaux usées - autres que domestiques - issues de l'établissement CATALENT, situé 48 rue de Roberval à Limoges, dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole aux conditions énoncées dans le présent arrêté.

N° 2573

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 - OBJET DE L'AUTORISATION

L'établissement CATALENT, et son site d'activité situé 48 rue de Roberval à Limoges, est autorisé, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau séparatif des eaux usées dans le système unique d'aménagement de Limoges.

#### ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DES REjets

##### A - Prescription générale.

Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :

- Être refroidies à une température inférieure ou égale à 30°C ;
- Être ramené à une température inférieure ou égale à 30°C ;
- Ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :

- de gêner, altérer, à la suite du personnel travaillant dans le système de collecte et de traitement ;
- d'interrompre le système de collecte, la station d'épuration et leurs équipements annexes ;
- d'affecter le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées ou de traitement des eaux ;
- être à l'origine de dommages à la flore ou à la faune aquatique, d'effluents nocifs sur la santé, ou d'une nuisance en raison

## ARRÊTÉ

# Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement CATALENT, situé 48 rue de Roberval à Limoges, dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 18 Octobre 2024



ARR\_ASST\_25733\_DEVERSEMENT\_EAUX\_USEES\_CATALENT.pdf  
(.pdf, 6,4 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**